Protocoles Florilèges et Propage - Formations 2023 : L’Appel à manifestation d'intérêt est ouvert



Crédits : L. Brevet (MNHN)

Répondez à l'appel à manifestation d'intérêt pour les formations 2023 !

Comme chaque année, le MNHN propose au printemps 2023, aux alentours de mi-mai à mi-juin, des sessions de **formation aux protocoles Propage et/ou Florilèges**. Ces formations se dérouleront sur site et seront à l'attention des gestionnaires d'espaces verts et agents des collectivités pour aider à la mise en place de ces programmes.

Pour cela, il propose une demi-journée ou une journée complète selon la demande (nombre de personnes à former, besoins en termes de mise en pratique, etc.).

Pour accueillir une formation dans votre collectivité, ce formulaire est à remplir jusqu'à la mi-février.

N’hésitez pas à vous inscrire ; ces formations gratuites sont un moyen efficace de vous lancer et de vous motiver à participer !

Liens utiles
Formulaire d'inscription